

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : Christine PIN

Présents: GROSCHE MC (Maire) - MACHIN JM (1^{er} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BARD MP - BRANLARD D - CARRÉ C - CHARLOT F - GUENOT G - GERVAIS G - MÔME C - PIN C - PRIMARD E

Absents: CHAMBERLAND P - GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint)

Procuration de Jean-Paul GÉRARD à Gérard GERVAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide après avoir pris connaissance de l'estimatif d'un montant de 84 940,80€ TTC et après s'être rendu sur les lieux, de réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation du logement situé au-dessus du bureau de poste à minima.

Trois conseillers se rendront à nouveau sur place pour évaluer les travaux indispensables puis la commission bâtiment se réunira pour établir les grilles nécessaires à la demande de devis dans les corps de métier concernés,

- décide de renouveler le contrat de travail de Monsieur Damien RIGNAULT pour un an,

- vote des indemnités de tenue de compte dues pour la période du 01/09/2017 au 31/12/2017 à Monsieur ARNAUD, Percepteur, pour un montant de 136,73€ et décide également d'attribuer les indemnités à Monsieur ARNAUD à compter de 2018,

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'assainissement,

- approuve le devis du SIEEEN pour publier le réseau assainissement collectif sur le site « construire sans détruire » consultable par les entreprises de travaux public pour un montant de 406€,

- décide de transférer la compétence « réseaux et service de communication électronique » à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs,

- considérant que la commune ne disposait pas de réserve foncière dans le bourg, décide de se porter acquéreur des terrains cadastrés section D n°640, 642 et 643 appartenant à Monsieur Michel CORTET pour un montant de 35 000€ (7€ le m²),

- attribue le logement vacant situé au-dessus de la Mairie à Monsieur Nicolas DEBAC, seule demande reçue à ce jour.

Le Maire,



Marie-Christine GROSCHE